

Communication aux parents

Rouyn-Noranda, le 13 mai 2022

Fin du port obligatoire du masque de procédure dans le milieu scolaire ainsi que dans le transport scolaire

Chers parents,

Comme il a été annoncé récemment, le port du masque de procédure ne sera plus obligatoire dans une majeure partie des lieux publics à partir du samedi 14 mai 2022. Cette annonce signifie que tous les élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes pourront circuler n'importe où tant dans leur établissement d'enseignement que sur le terrain de celui-ci sans avoir à porter un masque de procédure. Cet allègement concerne également tous les membres du personnel du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda.

En résumé, tous les élèves ne devront plus obligatoirement porter un masque de procédure dès le lundi 16 mai 2022 :

- Pour embarquer et se déplacer en autobus scolaire;
- Pour entrer sur le terrain de leur établissement d'enseignement ainsi qu'à l'intérieur de celui-ci;
- Pour pratiquer une activité parascolaire;
- En classe, au gymnase, dans les vestiaires, dans les aires communes, dans les corridors et au service de garde.

Par conséquent, les établissements scolaires ne procéderont plus à la distribution massive de masques de procédure. Cependant, des masques de procédure pourront être fournis sur demande aux élèves qui souhaiteraient continuer d'en faire usage à bon escient.

En conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation qui ont pour objectif de prévenir la propagation de maladies, dont la COVID-19, certaines mesures devront être maintenues au moins jusqu'à la fin de la présente année scolaire. Il s'agit notamment de la désinfection des mains pour les élèves et les membres du personnel.

Enfin, notez qu'il sera toujours possible que des cas positifs de COVID-19 fassent leur apparition dans le milieu scolaire. Par conséquent, vous êtes invités à suivre les consignes qui seront indiquées par [l'outil d'autoévaluation de la COVID-19](#) si votre enfant présente un ou des symptômes de la COVID-19 ou s'il est atteint de la COVID-19.